région secondaire? Quelle influence une petite île comme l'Île du Prince-Édouard pourra-t-elle exercer, bien qu'elle dépende largement de l'agriculture? Quelle autorité aura-t-elle par rapport à une région comme le Québec et l'Onta-rio réunis?

## • (4.30 p.m.)

Je comprends bien que les députés de l'Ontario et du Québec trouvent avantageux ce projet de loi. Mais il est inutile qu'ils parlent en même temps d'unité. Ils n'ont sûrement pas la vue si courte qu'ils ne peuvent voir à 50 ou 100 milles d'un côté ou de l'autre d'Ottawa. Ils devraient être en mesure de voir clairement ce qui se passe sur la côte, à l'Ouest et à l'Est.

Nos vis-à-vis soutiennent que les offices seront établis uniquement après un plébiscite, mais il ne faut pas oublier les mots «ou autrement» qui entrent dans ce contexte. Il suffirait donc que le ministre reçoive une lettre demandant la création d'un office comme il en aurait été pour la volaille et les œufs. Si le prix d'un produit est trop bas, les autorités pourraient décider d'instituer un conseil sur simple production d'une lettre le réclamant. Cela ne veut pas dire que tous les cultivateurs auront l'occasion d'exprimer leur opinion.

Le Syndicat des agriculteurs de la Saskatchewan prétend représenter les cultivateurs. Je suppose qu'il en représente un certain nombre. Je connais des milliers de cultivateurs qui ne sont affiliés à aucun syndicat. En supposant que cet organisme soit leur porte-parole et qu'il adresse une lettre demandant la création d'un office, cela signifie-t-il que les producteurs auront eu la possibilité de donner leur avis?

Le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. McBride) peut prétendre qu'il y a une certaine garantie au sujet de la tenue d'un référendum, mais je ne constate aucune telle garantie ici.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je suis désolé d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre brièvement, au début de ce débat, à certains des commentaires qui ont été faits parce qu'il y a longtemps que je n'avais pas été témoin d'un tel travestissement de la vérité au sujet des dispositions de ce bill, de la part et du député de Crowfoot (M. Horner) et du député de Mackenzie (M. Korchinski).

Le député de Crowfoot a dit que nous coupions l'herbe sous les pieds des producteurs d'œufs de l'Ontario parce qu'ils sont maintenant en train de décider s'ils veulent établir un organisme de commercialisation des œufs en vertu d'une mesure législative habilitante qui figure dans les statuts de l'Ontario depuis de nombreuses années. Monsieur l'Orateur, ce bill, s'il est adopté, n'établit aucun organisme de commercialisation, et ces députés le savent très bien. S'ils veulent être tant soit peu honnêtes, ils devraient l'admettre. C'est une mesure habilitante du genre de celle qui figure dans les statuts de l'Ontario depuis des années et elle ne change en aucune façon ce qui se passe dans cette province.

Je sais sur quoi portait le débat public en Ontario, comme tous les députés qui ont pris le temps de tendre l'oreille. Règle générale, les producteurs sont favorables à un office de commercialisation qui leur permettrait

d'exercer une certaine influence à l'égard de ces produits en Ontario et de les commercialiser d'une façon ordonnée, pourvu qu'il s'applique à l'échelle nationale. Mais ils ne sont pas favorables à l'établissement d'un Conseil qui restreindra leur production et qui permettra d'autre part à de grandes quantités de denrées qu'ils produisent d'entrer en Ontario sans être sujettes aux mêmes règles. Je crois qu'il est temps que les députés de l'opposition fassent preuve d'un peu d'honnêteté au sujet des dispositions de ce bill.

M. Horner: Nous voulons un Canada, pas dix.

L'hon. M. Olson: Le député de Mackenzie n'a cessé de répéter une observation. Il s'agit de la fausse allégation que des subventions de contingents ou des subventions d'admissibilité aux contingents des Prairies avaient été transférées à d'autres régions du Canada. C'est absolument faux.

M. Korchinski: J'invoque le Règlement . . .

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je donnerai la parole au député, mais pas tout de suite. Le député de Mackenzie invoque le Règlement.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, j'aurais dû dire que je posais la question de privilège. Je n'ai pas dit que des transferts avaient été faits sous l'égide de la Commission canadienne du lait. J'ai dit que l'admissibilité au contingentement a diminué dans les Prairies.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur suppléant: Il me semble que le député de Mackenzie intervient pour donner des explications: je l'écouterai pendant quelques instants.

M. Korchinski: J'ai donc dit qu'il y a eu dans l'ensemble du Canada une baisse de 60,000 des contingents admissibles. J'ai dit que la baisse a été de 27 p. 100 dans l'Ouest du Canada et non qu'il y a eu transfert.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, le compte rendu montrera ce que le député a dit. Un certain nombre de producteurs ne sont plus admissibles au contingentement subventionné, et cela pour différentes raisons. Une des principales, c'est qu'au cours de 1967 et d'une partie de 1968, les céréaliculteurs des Prairies ayant obtenu un rendement assez bon, de nombreux cultivateurs ont dû se retirer parce qu'ils n'avaient pas atteint le minimum de 420 livres. Je le répète encore une fois, j'aimerais que les députés d'en face exposent exactement les faits.

A mon avis, la réadmission il y a quelques jours de ceux qui ont continué des expéditions, même s'ils n'avaient pas atteint le contingent minimal, est légitime. Toutefois, ils ne représentent qu'un très faible pourcentage de ceux qui ne sont plus admissibles au contingentement et qui continuent encore à expédier et, évidemment, s'ils ne dépassent pas encore une fois le niveau de 420 livres, ils ne seront pas réadmis.

Ce qu'il y a d'amusant dans tout cela, c'est de voir les députés d'en face se contredire. D'après le député de Crowfoot, après l'adoption de ce régime, tout producteur contingenté deviendra riche. Ensuite le député de Mackenzie déclare que quiconque pense s'enrichir sous le nouveau régime déchantera.